

Référence : C.N.70.2024.TREATIES-XXVI.9 (Notification dépositaire)

TRAITÉ SUR L'INTERDICTION DES ARMES NUCLÉAIRES
NEW YORK, 7 JUILLET 2017

CORRECTIONS AU TEXTE AUTHENTIQUE CHINOIS DU TRAITÉ ¹

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

Au 11 février 2024, date à laquelle la période spécifiée pour la notification d'objections aux corrections proposées a expiré, aucune objection n'a été notifiée au Secrétaire général.

En conséquence, le Secrétaire général a effectué les corrections requises au texte authentique chinois du Traité. Le procès-verbal de rectification correspondant est transmis en annexe.
....

Le 16 février 2024



¹ Voir notification dépositaire C.N.470.2023.TREATIES-XXVI.9 du 13 novembre 2023 (Proposition de corrections au texte authentique chinois du Traité).



TREATY ON THE PROHIBITION OF
NUCLEAR WEAPONS, ADOPTED AT
NEW YORK ON 7 JULY 2017

TRAITÉ SUR L'INTERDICTION DES
ARMES NUCLÉAIRES, ADOPTÉ À
NEW YORK LE 7 JUILLET 2017

PROCÈS-VERBAL OF RECTIFICATION
TO THE CHINESE AUTHENTIC TEXT
OF THE TREATY

PROCÈS-VERBAL DE RECTIFICATION
AU TEXTE AUTHENTIQUE CHINOIS
DU TRAITÉ

THE SECRETARY-GENERAL OF THE
UNITED NATIONS, acting in his capacity
as depositary of the above-mentioned
Treaty,

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES,
agissant en sa qualité de dépositaire
du Traité susmentionné,

WHEREAS it appears that the Chinese
authentic text of the Treaty contains
certain errors,

CONSIDÉRANT que le texte authentique
chinois du Traité contient certaines
erreurs,

WHEREAS the corresponding proposal of
corrections has been communicated to
all interested States by depositary
notification C.N.470.2023.TREATIES-
XXVI.9 of 13 November 2023,

CONSIDÉRANT que la proposition de
corrections correspondante a été
communiquée à tous les États
intéressés par la notification
dépositaire C.N.470.2023.TREATIES-
XXVI.9 en date du 13 novembre 2023,

WHEREAS by 11 February 2024, the date
on which the period specified for the
notification of objection to the
proposal of corrections expired, no
objection had been notified,

CONSIDÉRANT qu'au 11 février 2024,
date à laquelle le délai spécifié pour
la notification d'objection aux
corrections proposées a expiré, aucune
objection n'a été notifiée,

HAS CAUSED the required corrections
as indicated in the aforementioned
notification to be effected to the
Chinese authentic text of the Treaty.

A FAIT PROCÉDER aux corrections
requises au texte authentique chinois
du Traité, comme indiqué dans la
notification précitée.

IN WITNESS WHEREOF, I,
Stephen Mathias, Assistant Secretary-
General in charge of the Office of
Legal Affairs, have signed this Procès-
verbal.

EN FOI DE QUOI, Nous,
Stephen Mathias, le Sous-Secrétaire
général chargé du Bureau des affaires
juridiques, avons signé le présent
procès-verbal.

Done at the Headquarters of the
United Nations, New York, on
16 February 2024.

Fait au Siège de l'Organisation des
Nations Unies, à New York, le
16 février 2024.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Stephen Mathias'.

Stephen Mathias